

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six le dimanche vingt-deux mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le dix-huit mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Julien AUFORT, Madame Monique RACT, Monsieur Didier JOSEPHE, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Morgane MARC'H, Monsieur Rodolphe GOY, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Jean-Marie DURINDEL, Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUX, Mesdames Laura CHAUVIERE, Catherine BURATTI, Cécile MANHES, Lucie PIGNARD, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Monsieur Arnaud MORAND, Madame Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Madame Chloé BLONDEAU, Madame Claire APPLAGNAT-TARTET, Monsieur Paul ROBIN, Madame Charlotte HUGRON.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/090**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES****Objet : MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS REGLEMENTAIRES, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 29
Pouvoir : 0
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 22 mars 2026

Mise en ligne du 22 mars 2026 au 22 mai 2026

Délibération exécutoire le : 22 mars 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT GERVAIS LES BAINS DU 22 MARS 2026**N°2026/090***Coordination Générale – Direction Générale des Services***MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE,
DES ADJOINTS REGLEMENTAIRES,
DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES****Rapporteur** : Monsieur le Maire

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article R. 2151-2 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales,
VU le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Considérant que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Considérant que la commune est classée station de tourisme au sens du code du tourisme,

Considérant qu'après avoir voté le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le conseil municipal se prononce sur l'application des majorations,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la majoration de 40% à laquelle peuvent prétendre le maire, les adjoints réglementaires, les conseillers municipaux délégués,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

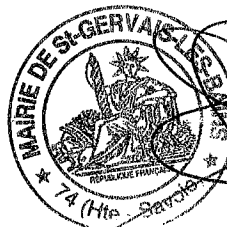
Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



La secrétaire de séance
Adjointe au Maire,

Morgane MARC'H



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Proposition d'indemnités des élus - Mandat

ID : 074-217402361-20260322-DEL2026_090-DE

	TAUX MAXIMAL AUTORISE	TAUX VOTE SANS MAJORATION	MONTANT BRUT MENSUEL ALLOUE SANS MAJORATION	MONTANT BRUT MAJORATION (40%)	MONTANT TOTAL BRUT
Maire	58,30%	50%	2 055,26 €	822,10 €	2 877,36 €
1er adjoint	23,32%	15,00%	616,58 €	246,63 €	863,21 €
2e adjoint	23,32%	15,00%	616,58 €	246,63 €	863,21 €
3e adjoint	23,32%	15,00%	616,58 €	246,63 €	863,21 €
4e adjoint	23,32%	15,00%	616,58 €	246,63 €	863,21 €
5e adjoint	23,32%	15,00%	616,58 €	246,63 €	863,21 €
6e adjoint	23,32%	15,00%	616,58 €	246,63 €	863,21 €
7e adjoint	23,32%	15,00%	616,58 €	246,63 €	863,21 €
Conseiller délégué	*	6,50%	267,18 €	106,87 €	374,06 €
Conseiller délégué	*	6,50%	267,18 €	106,87 €	374,06 €
Conseiller délégué	*	6,50%	267,18 €	106,87 €	374,06 €
Conseiller délégué	*	6,50%	267,18 €	106,87 €	374,06 €
Conseiller délégué	*	6,50%	267,18 €	106,87 €	374,06 €
Conseiller délégué	*	6,50%	267,18 €	106,87 €	374,06 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €
Conseiller municipal	6%	2,30%	94,54 €	*	94,54 €

MM